

COMMUNIQUÉ

Stains, le 9 octobre 2024

Discrimination territoriale de l'Etat, une victoire pour Stains et toutes les villes populaires !

En 2019, la ville de Stains et quatre autres municipalités du Département avaient initié auprès du Tribunal administratif, une procédure contre l'État sur la discrimination territoriale en Seine-Saint-Denis imposée par celui-ci concernant le calcul de la Dotation de Solidarité Urbaine.

Pour rappel, un rapport parlementaire établi par les députés Kokouendo et Cornu-Gentil avait affirmé après enquête, que les villes de la Seine-Saint-Denis souffraient d'une véritable discrimination dans l'attribution des moyens humains et de ressources financières en matière d'éducation, police et justice par rapport au reste du territoire. Pas assez d'enseignants, de juges et de policiers, des délais de traitement trop longs et moins de fonds publics nécessaires au rééquilibrage des inégalités.

Sur cette base, j'ai décidé de porter ce combat en engageant la responsabilité de l'État en saisissant les juridictions administratives.

Après cinq ans de procédures, la ville de Stains, qui a poursuivi la bataille pour la défense de sa population, vient de remporter une première victoire historique dans son combat contre la discrimination territoriale du département de la Seine-Saint-Denis par l'État.

A la demande de notre avocat, M^e Arié ALIMI, **la Cour Administrative d'appel de Paris a accepté d'examiner si le calcul de la Dotation de Solidarité Urbaine** pouvait être inconstitutionnel et a renvoyé la question devant le Conseil d'État.

Avec la Municipalité, malgré le retrait des autres villes, nous n'avons pas abandonné cette requête légitime. **La décision qui vient d'être rendue est un coup de tonnerre puisqu'elle confirme que cette discrimination pourrait provenir du calcul des dotations de l'État aux municipalités les plus fragiles financièrement.**

La ville de Stains digne et fière, est pleinement engagée dans la défense des intérêts des Stanoises et des Stanois ainsi que chaque résident.e de la Seine-Saint-Denis pour combattre les injustices et les inégalités dont ils subissent au quotidien.

Le sujet n'est pas de quémander ou de faire l'aumône mais de refuser la résignation, d'exiger l'égalité républicaine, le droit et la dignité pour toutes et tous et partout.

Azzédine TAÏBI
Maire de Stains